



## **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CALAISIS**

### **RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MARCK EN CALAISIS**

#### **APPROBATION**

#### **PUBLICITE**

**\*\_\*\_\*\_\*\_\***

Par délibération du 7 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Calaisis a décidé d'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MARCK EN CALAISIS. Cette délibération est affichée un mois au siège de la Communauté d'Agglomération du Calaisis 76 boulevard Gambetta à Calais et en mairie de MARCK EN CALAISIS.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé est à la disposition du public, service Urbanisme de la Communauté d'Agglomération du Calaisis, 9 rue Paul Bert à CALAIS, et au siège de la Mairie de MARCK EN CALAISIS, Place de l'Europe à MARCK, tous les jours ouvrables, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (8h30 - 12h / 13h30 - 17h00 du lundi au vendredi).